

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-13 – Approbation du Compte financier unique – Budget annexe Lotissement rue Henri Dunant - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune,

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROUSSEAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget annexe « Lotissement rue Henri Dunant » – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-14 – Approbation du Compte financier unique – Budget annexe Lotissements - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune,

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROUSSEAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget annexe « Lotissements » – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOUIN à J BROUSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-15 – Vote du budget primitif du budget annexe « Lotissements » - Exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « lotissements » pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**
Dépenses : 803 000 €
Recettes : 803 000 €

- **INVESTISSEMENT**
Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-16 – Approbation du Compte financier unique – Budget annexe Cabinet dentaire - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune,

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROUSSEAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget annexe Cabinet dentaire – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOIN à J BROUSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-17 – Vote du budget primitif du budget annexe « Cabinet dentaire » - Exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « Cabinet dentaire » pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**
Dépenses : 32 315,67 €
Recettes : 32 315,67 €

- **INVESTISSEMENT**
Dépenses : 25 458,22 €
Recettes : 25 458,22 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU





MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-18 – Approbation du Compte financier unique – Budget annexe Parc locatif - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune,

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROUSSEAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget annexe « Patrimoine locatif » – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOUIIN à J BROSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-19 – Vote du budget primitif du budget annexe « Patrimoine locatif » - Exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « Patrimoine locatif » pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 11 051,33 €

Recettes : 11 051,33 €

- **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 1 059 924,05 €

Recettes : 1 059 924,05 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOUIN à J BROUSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-20 – Adoption du règlement budgétaire et financier

Vu la nomenclature comptable M 57 ;

Vu la délibération n°05 du 29 novembre 2019 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe à la présente ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,
Rosa-Maria MACHADO



Le Maire,
Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOIN à J BROSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-21 – Dispositif « Argent de poche »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code du Travail et notamment ses articles R324-11 à R324-23 relatif au travail des jeunes mineurs ;

Vu la circulaire interministérielle du 27 février 2002/DIV et son annexe technique portant dispositif « Argent de Poche » ;

Vu la convention de partenariat entre la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais et la Commune de Cerizay ;

Considérant que la commune de Cerizay souhaite s'associer au dispositif argent de poche pour permettre aux jeunes de la commune, de 16 et 17 ans d'en bénéficier pendant les vacances estivales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADHÈRE au dispositif « Argent de Poche » porté par la Mission locale du Bocage Bressuirais ;

IMPUTE les crédits et dépenses sur le budget de rattachement du service concerné ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,
Rosa-Maria MACHADO



Le Maire,
Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-22 – Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriale, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 mars 2023 ;

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant la proposition d'avancements de grade d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de deux adjoints techniques vers le grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe pour l'un et d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour les deux autres, nécessitant les mises à jour suivantes :

Postes à créer pour avancement de grade	Postes à supprimer	Temps de travail
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Adjoint Technique Ppal de 2 ^{ème} classe	35h
Adjoint Technique Ppal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique	28h
Adjoint Technique Ppal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique	21,13h

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,
Rosa-Maria MACHADO



Le Maire,
Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-23 – Convention de gestion déléguée du service des repas à domicile avec le CIAS Bocage Bressuirais – avenant n°2

Vu les articles L.5214-16-1 et L.5216-7-1, du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais portant compétence d'Action sociale d'intérêt communautaire : gestion des services dédiés au maintien à domicile dont « service portage repas à domicile » ;

Vu les délibérations du 18/11/2021, du 03/02/2022 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais portant sur les tarifs 2021 et 2022 du portage repas ;

Vu la délibération du 17/11/2022 du conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais portant sur les tarifs 2023 du portage repas ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant portant sur la révision des tarifs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avenant n°2 de convention citée ci-dessus qui a pour objet de réviser les tarifs ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

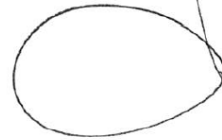


Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROSSÉAU





MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOIN à J BROSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-24 – Cession de la parcelle cadastrée CA137 – 11 rue Henri Dunant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais approuvé le 09 novembre 2021 (Del 2021-201) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2022 (DEL20220411-35) adoptant les tarifs des parcelles de la rue Henri Dunant ;

Considérant que la parcelle cadastrée CA 137 a fait l'objet d'une réservation en date du 03/02/2023, de la part d'un particulier et qu'il convient de délibérer pour permettre d'officialiser la vente de la parcelle suivante :

- Parcelle cadastrée CA 137 – 393 m² - 14.000 € - 11 rue Henri Dunant – par 


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CÈDE la parcelle telle que décrite ci-dessus, à l'acquéreur susmentionné ou ses représentants ;

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

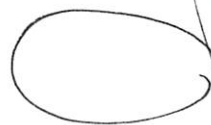
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Le Secrétaire de Séance,
Rosa-Maria MACHADO



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOIN à J BROSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-25 – Acquisition des parcelles cadastrées BZ 4a - BZ 6c et BZ198e – « rue de la Croix Verte »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à cette acquisition pour se conformer à l'utilisation faite de ces parcelles :

- Parcelle BZ 4a d'une contenance cadastrale de 1 are et 2 centiares appartenant à M. et Mme FILLON Jean-Christian ;
- Parcelle BZ 6c d'une contenance cadastrale de 1 are et 35 centiares appartenant aux Consorts MORIN ;
- Parcelle BZ 198 e d'une contenance cadastrale de 2 ares et 12 centiares appartenant aux Consorts MORIN ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACQUIERT les parcelles telles que décrites ci-dessus, aux propriétaires susmentionnés ou leurs représentants à l'euro symbolique ;

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Le Secrétaire de Séance,
Rosa-Maria MACHADO



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Johnny BROSSEAU

